

Le Conseil communal

■ **Extrait de Procès-verbal**

Conseil communal du 12 novembre 2025

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin;
Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine;
Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin;
Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin;
Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine;
Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Madame Françoise COLINIA, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Khadija NAHIME, Madame Sandrine JOB, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Madame Marie MEUNIER, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur John BEUGNIES, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Brahim OSIYER, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Madame Anne-Sophie JURA, Madame Nora ARRAS, Madame Pascale GRANDJEAN, Monsieur Gillian HERMAND, Madame Elsa BONJEAN, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Monsieur Jonathan DARVILLE, Madame Mathilde CROMBOIS, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Madame Apolline DUPUIS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Excusé :

Monsieur Alexandre TODISCO, Conseiller;

Absente :

Madame Mélanie OUALI, Conseillère;

Absent pour ce point :

Monsieur Vincent CREPIN, Conseiller;

Objet : DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

Service : Direction générale

Référence : DIRGEN/2025-12397

Vu la proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi, inscrite à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER du groupe de la LISTE DU BOURGMESTRE et libellée comme suit :

" Considérant que,

- le gouvernement Arizona a fait adopter une loi qui limite la durée des allocations de chômage à un maximum de deux ans.

Considérant que,

- les chômeurs de longue durée sont ceux qui ont le plus de difficultés à se réinsérer sur le marché du travail ;
- le gouvernement Arizona a reconnu qu'au maximum un tiers des personnes en fin de droit pourrait retourner à l'emploi.

Considérant que,

DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

Le Conseil communal

■ **Extrait de Procès-verbal**

- notre CPAS est moins bien outillé que le Forem pour accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi ;
- le CPAS peut apporter une contribution utile à la remise à l'emploi, notamment via les dispositifs « article 60 » et « article 61 » mais que ceux-ci ne sont pas suffisamment financés par les pouvoirs subsidiaires et ne permettront pas de réinsérer les chômeurs de longue durée dans un emploi stable.

Considérant que,

- la majorité des personnes en fin de droit devront donc s'adresser au CPAS pour obtenir le revenu d'intégration sociale (RIS) ;
- le RIS est une aide sociale résiduaire qui n'a pas vocation à se substituer à la sécurité sociale ;
- le RIS est organisé au niveau fédéral mais que ce sont les pouvoirs locaux qui doivent en assumer la charge ;
- le RIS n'est remboursé aux pouvoirs locaux que partiellement par l'autorité fédérale. Dans le cas de Mons, le taux de remboursement est fixé à 70% ;
- la compensation prévue pour les CPAS est insuffisante pour faire face aux charges des CPAS. **Le cahier des finances locales estime le coût total net pour notre CPAS entre 13 290 345 € et 15 193 208 € sur la période de 2026 à 2030 ;**
- le CPAS devra également faire face à des aides sociales supplémentaires qui viendront augmenter l'addition.

Considérant que,

- **le SPW estime que notre CPAS comptera 1025 nouveaux bénéficiaires du revenu d'intégration (161 cohabitants, 465 isolés et 399 avec charge de famille) ;**
- la précarisation de ces personnes aura un impact majeur sur la cohésion sociale au sein de notre commune et qu'une grande partie de celles-ci devront s'adresser au CPAS.

Considérant que,

- le budget communal et le budget du CPAS présentent déjà d'importantes difficultés ;
- la limitation dans le temps des allocations de chômage et l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS vont accroître ces difficultés ;
- **Selon le rapport du SPW, le coût net pour le CPAS représente entre 15% et 17% de la dotation communale en 2030.**

Le Conseil communal de Mons prend position :

- pour le maintien de la solidarité fédérale ;
- pour le développement d'une vraie politique de l'emploi, tournée vers la création d'activités et d'emplois, le développement économique durable et la valorisation du travail,

Le Conseil communal de Mons demande :

- Au gouvernement fédéral :

- de maintenir la solidarité entre les travailleurs au niveau fédéral ;
- de mettre en oeuvre une politique de l'emploi qui favorise l'engagement de chômeurs de longue durée ;
- de prendre entièrement en charge le coût de ses mesures pour les CPAS.

- Au gouvernement wallon :

- de prendre ses responsabilités et d'utiliser ses compétences pour assurer l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui seront exclues des allocations de chômage ;
- de s'atteler à mettre en oeuvre une politique industrielle ambitieuse en termes de création d'emplois, en particulier à destination des chômeurs de longue durée ;

DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

Le Conseil communal

■ **Extrait de Procès-verbal**

- de préserver les dispositifs qui permettent de soutenir la remise à l'emploi des chômeurs de longue durée (comme le Tremplin 24+), les emplois d'insertion, les territoires zéro chômeur de longue durée et les APE ;
- de renforcer l'accompagnement des chômeurs de longue durée vers l'emploi au travers d'un suivi personnalisé ;
- de renforcer les formations, singulièrement pour les métiers en pénurie ;
- de mettre à disposition des CPAS, les moyens nécessaires pour traiter les demandes et instruire les dossiers en particulier de prolonger les aides supplémentaires accordées aux CPAS pour prolonger les contrats des travailleurs engagés lors de la crise de la Covid-19.

- Au collège communal :

- de mettre en oeuvre une politique qui encourage l'engagement de chômeurs de longue durée, notamment en prévoyant que les organes communaux recruteront au moins 3 % de chômeurs de longue durée et en instaurant des incitants pour que les employeurs de notre commune recrutent également des chômeurs de longue durée ;
- de transmettre la présente motion au Premier ministre, au ministre fédéral de l'Emploi au Président de la Chambre, au Ministre-président wallon, au ministre wallon de l'Emploi et au Président du Parlement de Wallonie ;
- de publier la présente motion sur le site internet de la commune et dans les organes d'information communaux."

Considérant l'amendement (figurant en jaune) déposé en séance par Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB) et formulé comme suit :

Le Conseil communal de Mons demande :

- *Au gouvernement fédéral :*

- *de maintenir la solidarité entre les travailleurs au niveau fédéral ;*
- *de mettre en oeuvre une politique de l'emploi qui favorise l'engagement de chômeurs de longue durée ;*
- *de prendre entièrement en charge le coût de ses mesures pour les CPAS.*
- *de suspendre la réforme d'exclusion des chômeurs de longue durée tant que la compensation pour les CPAS n'est pas débloquée.*

Que Monsieur le président invite les membres du Conseil communal à passer au vote **sur l' amendement** qui donne le résultat suivant :

- **LB: POUR**
- **ECOLO: POUR**
- **PTB: POUR**
- **LES ENGAGES: ABSTENTION**
- **MeM: CONTRE**

Que le résultat du vote pour l'amendement est le suivant :

25 pour, 14 contre et 3 abstentions

Que Monsieur le président invite les membres du Conseil communal à passer au vote **de la motion amendée** qui donne le résultat suivant :

- **LB: POUR**
- **ECOLO: POUR**
- **PTB: POUR**
- **LES ENGAGES: ABSTENTION**
- **MeM: CONTRE**

Le Conseil communal,
Délibérant en séance publique,

DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

Le Conseil communal

■ **Extrait de Procès-verbal**

Par 25 voix pour, 14 contre et 3 abstentions

Ont voté pour: 25

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président, Monsieur Maxime POURTOIS, 1er échevin, Madame Céline DE BRUYN, 2ème échevine, Madame Charlotte DE JAER, 3ème échevine, Madame Catherine HOUDART, 4ème échevine, Monsieur Achile SAKAS, 5ème échevin, Monsieur Massimo FALASCA, 6ème échevin, Madame Argyro GYPARAKIS, 7ème échevine, Madame Natacha VANDENBERGHE, Présidente du CPAS, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Conseiller, Monsieur Marc BARVAIS, Conseiller, Madame Khadija NAHIME, Conseillère, Madame Sandrine JOB, Conseillère, Madame Danièle BRICHAUX, Conseillère, Madame Marie MEUNIER, Conseillère, Monsieur Cédric MELIS, Conseiller, Monsieur Stéphane BERNARD, Conseiller, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller, Monsieur John BEUGNIES, Conseiller, Monsieur Brahim OSIYER, Conseiller, Madame Anne-Sophie JURA, Conseillère, Monsieur Jethro-Pierre MALEKA, Conseiller, Monsieur Jonathan DARVILLE, Conseiller, Monsieur Yassine EL MAHJOUBI, Conseiller, Madame Apolline DUPUIS, Conseillère,

Ont voté contre: 14

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Conseiller, Madame Françoise COLINIA, Conseillère, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Conseiller, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller, Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller, Madame Opaline MEUNIER, Conseillère, Monsieur Guillaume SOUPART, Conseiller, Monsieur Chris MASSAKI MBAKI, Conseiller, Monsieur Mathieu VELTRI, Conseiller, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Conseillère, Madame Nora ARRAS, Conseillère, Monsieur Gillian HERMAND, Conseiller, Madame Elsa BONJEAN, Conseillère, Madame Mathilde CROMBOIS, Conseillère

Se sont abstenu(e)s: 3

Madame Pascale GRANDJEAN, Conseillère, Monsieur Jocelyn TRICOURT, Conseiller, Madame Laurence VAN ELSLANDE-POURBAIX, Conseillère

DÉCIDE

Sur base de la motion telle qu'amendée :

Article 1

De demander au gouvernement fédéral :

- de maintenir la solidarité entre les travailleurs au niveau fédéral ;
- de mettre en œuvre une politique de l'emploi qui favorise l'engagement de chômeurs de longue durée ;
- de prendre entièrement en charge le coût de ses mesures pour les CPAS ;
- de suspendre la réforme d'exclusion des chômeurs de longue durée tant que la compensation pour les CPAS n'est pas débloquée.

Article 2

De demander au gouvernement wallon :

- de prendre ses responsabilités et d'utiliser ses compétences pour assurer l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui seront exclues des allocations de chômage ;
- de s'atteler à mettre en œuvre une politique industrielle ambitieuse en termes de création d'emplois, en particulier à destination des chômeurs de longue durée ;
- de préserver les dispositifs qui permettent de soutenir la remise à l'emploi des chômeurs de longue durée (comme le Tremplin 24+), les emplois d'insertion, les territoires zéro chômeur de longue durée et les APE ;
- de renforcer l'accompagnement des chômeurs de longue durée vers l'emploi au travers d'un suivi personnalisé ;
- de renforcer les formations, singulièrement pour les métiers en pénurie ;
- de mettre à disposition des CPAS, les moyens nécessaires pour traiter les demandes et instruire les dossiers en particulier de prolonger les aides supplémentaires accordées aux CPAS pour prolonger les contrats des travailleurs engagés lors de la crise de la Covid-19.

DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en œuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

Le Conseil communal

■ **Extrait de Procès-verbal**

Article 3

De demander au Collège communal :

- de transmettre la présente motion au Premier ministre, au ministre fédéral de l'Emploi au Président de la Chambre, au Ministre-président wallon, au ministre wallon de l'Emploi et au Président du Parlement de Wallonie ;
- de publier la présente motion sur le site internet de la commune et dans les organes d'information communaux.

Par le Conseil communal :

La Directrice générale,

(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre - Président,

(s) Nicolas MARTIN

(s)

(s)

Pour extrait certifié conforme, le 01/12/2025

La Directrice Générale,

Cécile BRULARD

Le Bourgmestre,



Nicolas MARTIN

DG/SG/Proposition de motion visant à soutenir les CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et à mettre en oeuvre une politique ambitieuse de l'emploi. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Marie MEUNIER (LB)

